

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-2-1

Séance du lundi 21 octobre 2024

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ GERPLAN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 portant délégations du Conseil au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis favorable de la Commission Territoriale Centre Alsace du 7 octobre, Région de Colmar et Agglomération de Mulhouse du 30 septembre et Territoriale Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller du 4 octobre 2024.

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 88 318 € dont 13 887 € en fonctionnement et 74 431 € en investissement à répartir, conformément au tableau annexé à la présente délibération, entre chacun des porteurs de projets concernés,
- précise que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E02	T06	(2534) 65-65748-76	3 118 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	8 423 €
P226	O022	P226E02	T06	(2531) 65-657348-76	2 346 €
P226	O002	P226E01	T05	(3029) 204-20422-54	1 945 €
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	38 748 €
P226	O002	P226E01	T05	(3011) 204-2041481-54	11 200 €
P226	O002	P226E01	T05	(3028) 204-20421-54	4 982 €
P226	O002	P226E01	T05	(3971) 204-2041582-54	16 970 €
P226	O002	P226E01	T05	(3386) 204-2041481-76	586 €

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

5 non-participations au vote

Emilie HELDERLE, Adjointe au maire de la Commune de Orbey

Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis et Vice-Présidente de Saint-Louis Agglomération

Thomas ZELLER et Daniel ADRIAN, Vice-Présidents de Saint-Louis Agglomération

Nicolas JANDER, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau